



1/ À Fauconney-et-la-Mer, l'association a réalisé des travaux dans le cadre du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère, en partenariat avec la Région. Des résines perméables de couleur, matérialisant les voies douces, et des vivaces locales peu consommatrices en eau, en bord de voirie, façonnent désormais le paysage. 2/ La Commune de Martailly-les-Brancion a créé un jardin de plantes vivaces doté d'une maison pour insectes. Son rôle environnemental et pédagogique, à l'attention des habitants et visiteurs du château, impulse une dynamique locale en faveur d'un paysage harmonieux et représentatif des espèces locales. 3/ La topographie et le bâti de la Ville de Semur en Auxois ne laissent guère de place à la végétation. Qu'à cela ne tienne, les plantes grimpantes s'invitent verticalement sur les murs. Cette végétalisation favorise la biodiversité, réduit l'effet d'îlot thermique, améliore la qualité de l'air, occulte et privatise le lieu aménagé.

Entre patrimoine et développement durable

Les "Cités de Bourgogne-Franche-Comté" sont valorisées par cette appellation régionale, désormais bien connue de tous. Cette démarche stratégique de mise en avant des pratiques vertueuses des petites communes contribue à leur rayonnement.

L'association "Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté" est issue des "Petites Cités Comtoises de Caractère" créées en 1989 et ouvertes à la Bourgogne en 2015 avec la fusion des régions.

Elle œuvre pour que des communes, situées en milieu rural et dotées d'un riche patrimoine, se regroupent et fassent de cet héritage, souvent lourd à entretenir, une force. Aujourd'hui, les 65 communes adhérentes au réseau ont la volonté de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine, ainsi que leur savoir-faire et leur savoir-vivre.

Descriptif du label

La charte du réseau s'appuie sur deux points :

1 - Des critères :

- Une commune rurale de moins de 10 000 habitants ;
- Un patrimoine urbain, architectural, paysager et/ou industriel représentatif du patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un ensemble bâti homogène avec un intérêt historique, artistique, social ou économique ;
- L'existence d'une protection au titre des Monuments historiques, des sites ou au titre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

2 - Des objectifs :

- Implication dans un réseau régional d'échanges et d'actions, dans une démarche fédératrice inter Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Sensibilisation et mobilisation des habitants, des associations ;
- Valorisation du patrimoine bâti ;
- Accueil du public.

Un réseau fédérateur et complémentaire

Grâce à cette fiche de route, les petites communes n'ont pas à rougir face aux grandes villes et métropoles. Par exemple, Ornans (4 400 habitants ; 2 Fleurs) dans le Doubs est surnommée la "petite Venise comtoise" en référence à ses maisons pittoresques comme suspendues au-dessus de la Loue. À Filain (220 habitants ; 3 Fleurs) en Haute-Saône, commune nichée dans un écrin de verdure, les élus sont engagés dans une démarche de fleurissement depuis la période d'après-guerre. Entre espaces naturels et agricoles, Bazoches (170 habitants ; 1 Fleur) dans la Nièvre, fief du marquis de Vauban, abrite également des bâtiments chargés d'histoire, préservés et embellis par les habitants. Ces engagements favorisent l'attractivité touristique locale, accentuée récemment par l'épidémie de la Covid. De plus, la mise en réseau permet d'échanger des retours d'expérience et stimule les initiatives locales. Dans une logique de complémentarité des labels, un tiers des Cités de Caractère



© Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté

4



© Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté

5



© Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté

6

4/ Le jardin Ribaudin de Mézilles, créé au XIX^e siècle, possède un verger, un potager, un pigeonnier et une glacière sur l'île. La tour renferme un puits intérieur animant le système hydraulique de ce jardin remarquable. Propriété de la Commune depuis plus de 20 ans, il rassemble autour d'évènements locaux (Fête du Jardin et jeux traditionnels du 14 juillet). 5/ La Commune d'Ornans met en valeur son capital naturel de qualité, notamment grâce à ses plates-bandes fleuries qui attirent la biodiversité, ses nombreuses jardinières à disposition des habitants dans l'espace public ou encore ses jardins partagés. 6/ À Chevroches, la végétalisation s'est adaptée à un environnement calcaire de pierre sèche. Les primevères annoncent le printemps dans une lumière de sable du Sahara.

Bourgogne-Franche-Comté, soit 22 communes, ont obtenu le label "Villes et Villages fleuris". Bien qu'elles ne disposent pas toujours d'un service "espaces verts", elles mettent en place des pratiques vertueuses avec le principe de démocratie participative, ce qui contribue à l'amélioration du cadre de vie. "Les opérations de désimperméabilisation et de renaturation des sols deviennent incontournables sur le territoire, notamment pour limiter le phénomène de changement climatique qui impacte fortement notre région. La nature reprend ainsi ses droits", explique Anne Jeunier, chargée de mission à l'association Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté.

S'orienter grâce aux labels

Dans ces "Cités de Caractère", pas question d'ignorer le changement des pratiques de fleurissement. La place du végétal devient de plus en plus mise en avant et c'est à ce sujet que le label VVF aide les cités à s'orienter vers une politique touristique qui intègre les enjeux environnementaux. D'ailleurs, les études d'impact des végétaux sur la nature et les êtres humains se suivent et concluent de façon similaire. Anne Jeunier précise donc que "la végétalisation réduit les actes de vandalisme, améliore la qualité de vie et participe à la cohésion sociale". En ajoutant : "Une étude conduite par des chercheurs britanniques, publiée en mars par la revue *The Lancet*, classe Paris en tête des villes les plus mortelles d'Europe en cas de pic de chaleur. La cause principale étant l'artificialisation des sols. Dans notre région, l'objectif est bien de protéger toutes nos communes à ce risque grandissant, et le label VVF soutient alors la résilience environnementale des cités de caractère".

Intégrer le végétal aux cités historiques

Grâce à la conciliation des enjeux des deux labels de qualité de vie, de nombreuses actions d'amélioration du cadre de vie ont été mises en œuvre. Par exemple, les vivaces recouvrent désormais les espaces verts, permettant une renaturation sur le long-terme et la préservation de la ressource en eau. Finis les géraniums, place aux gauras, *pennisetums* ou verveines de Buenos Aire ! Les plates-bandes "pleine terre", garnies temporairement à chaque saison de fleurs estivales gélives gourmandes en eau, sont remplacées par des mélanges d'arbustes et de vivaces ayant un attrait esthétique

tout au long de l'année. Pour ce qui est des ressources en énergie, grâce à un système d'horloges astronomiques subventionné par le Fonds Vert, Ornans a réduit l'éclairage public et restreint l'utilisation des panneaux lumineux d'entrée de ville pendant la nuit. Par conséquent, les économies d'énergie sont certaines et les perturbations du comportement des espèces nocturnes diminuent. Toujours à Ornans, de nouvelles parcelles en jachère fleurie rendent l'entrée de ville plus agréable que jamais et diminuent les espaces à tondre. L'utilisation de deux robots de tonte électrique pour l'entretien de la pelouse du stade de football en autonomie avec la technique de "mulching", tonte d'entretien sans ramassage, réduit les doses d'engrais de 70 %. Parallèlement, la Commune de Filain tend vers les alternatives au désherbage et une floraison "4 saisons". Des bulbes printaniers ont été plantés le long des sentiers et talus, où l'on rencontre maintenant crocus, tulipes et autres beautés de mai. Des graines ont été semées au pied de murs, murets et bords de route dégradés afin de stimuler le renouvellement d'espèces coriaces adaptées aux milieux ingrats et rocailleux.

Mobilisation des habitants

À Bazoches, des particuliers ont été récompensés par le groupement touristique des Vaux d'Yonne pour leur fleurissement et l'entretien de leur terrain. Quant à Filain, le renouvellement perpétuel de la végétalisation progressive de la commune repose sur la participation des habitants à la Foire aux végétaux. En 2021, des centaines de plants issus d'une quarantaine d'espèces différentes ont été échangés. De nombreuses plantes anciennes traditionnelles issues des massifs des aînés sont ainsi présentes dans les espaces communaux, impulsant une dynamique de lien social et de mixité générationnelle. De plus, la Ville d'Ornans a mis à disposition dans les espaces publics des jardinières municipales pour les habitants, afin qu'ils puissent planter des fleurs et des légumes de leur choix. Elle valorise également ses jardins partagés qui ont, par ailleurs, un grand succès. L'ambition politique est que chaque habitant devienne "acteur du vivre-ensemble". Ces cités révèlent donc leur caractère par leurs engagements de qualité de vie durable, également alimentés par le label VVF, dans une démarche de préservation du patrimoine historique local, d'adaptation au changement climatique et d'attractivité touristique.